

Mesures de soutien aux commerçants

Dans le cadre de la crise du coronavirus, le gouvernement bruxellois a pris plusieurs décisions pour soutenir les entreprises affectées par les mesures.

Prime de 3000 euros pour les bars et cafés bruxellois obligés de fermer

Le gouvernement bruxellois s'est accordé sur une aide spécifique de 3000 euros à l'intention de toutes les entreprises dont les établissements sont dans l'obligation de fermer.

Peuvent obtenir cette prime unique : les cafés, bars, débits de boissons, salons de thé, buvettes et tout autre lieu proposant la consommation sur place de boissons alcoolisées et ayant été obligés de fermer suite à l'arrêté du 8 octobre dernier.

Pour faciliter le traitement des dossiers, il a été décidé de recourir aux codes NACE TVA des entreprises pour identifier les établissements ayant droit à la prime.

Seront concernés :

- les établissements obligés de fermer possédant uniquement le code NACE 56.301 « Cafés et bars »
- les établissements obligés de fermer possédant le double code NACE 56.301 « Cafés et bars » et 56.102 « Restauration à service restreint »
- les établissements obligés de fermer possédant un code NACE de restauration (56.101, 56.102) et pouvant prouver, via une attestation comptable, l'absence de chiffre d'affaire en octobre.

L'octroi de cette prime sera géré par Bruxelles Economie et Emploi.

Toutefois, cette prime n'est pas encore disponible et les conditions précises ne sont pas encore connues.

INFO : <https://1819.brussels/blog/faq-covid-19-les-aides-aux-entreprises-commerces-et-independants>

Prêts Horeca

La Société Régionale d'Investissement de Bruxelles finance&invest.brussels soutient les restaurants, cafés, bars, hôtels, ainsi que leurs fournisseurs qui sont impactés par la crise du coronavirus.

INFO : <https://1819.brussels/blog/financeinvestbrussels-soutient-le-secteur-horeca-avec-de-nouveaux-credits>

Accompagnement d'urgence pour les entreprises bruxelloises

Le service 1819 se tient à votre disposition. Une équipe régionale d'accompagnateurs et accompagnatrices aux expertises diverses a été constituée afin de vous épauler dans la gestion de cette crise. L'équipe intervient dans les domaines suivants : coaching, comptabilité & financements, démarches administratives, etc.

INFO : <https://1819.brussels/blog/covid-19-accompagnement-durgence-pour-les-entreprises-bruxelloises>

Autres liens utiles

Divers organes peuvent vous renseigner sur les mesures d'aide aux commerces et entreprises.

Au niveau de la Région Bruxelles-Capitale :

- [1819](#)
- [BECI](#)

Au niveau fédéral :

- [SPF Economie](#) : tél : 0800/120.33
- [SPF Finances](#) : tél : 02/572 57 57
- [SPF Emploi](#) : tél : 0800/12.018
- [ONEM](#)